

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

N° 24-173

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande d'accord technique de la ville de Delle pour l'aménagement d'un plateau surélevé, d'une piste cyclable et d'un cheminement piétonnier au niveau de la rue de la 1^{ère} Armée Française (RD 463) sur le tronçon compris entre la rue de Déridé et la rue Eugène Claret (RD 19) ;
- Vu la permission de voirie n° 23 D 033 017 du 31 octobre 2023 du Conseil Départemental du Territoire de Belfort ;
- Vu la demande d'arrêté de la société COLAS France, mandatée par la ville de Delle pour réaliser les travaux de marquage au sol au niveau de la rue de la 1^{ère} Armée Française et de la rue Jules Massenet à Delle 90100 ;

CONSIDERANT

- qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers pour permettre l'intervention de la société Aximum, sous-traitante de la société COLAS France ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux cités dans l'arrêté n° 24-160 du 13 juin 2024 sont réalisées sur la période des 27 et 28 juin 2024, en travaux de jour et de nuit. L'ensemble des restrictions de circulation suivantes sont valables pendant la durée nécessaire aux travaux et en fonction de leur avancement.

ARTICLE 2 : L'éclairage public de la zone de chantier sera laissé allumé toute la nuit entre les 27 et 28 juin 2024 (concerne la rue Saint-Nicolas, la rue Eugène Claret, l'avenue du Général De Gaulle, la rue de la 1^{ère} Armée Française et la rue Claude Debussy et abords).

ARTICLE 3 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le Garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental – Service des routes ;
- Monsieur le Président du SMTC ;
- Monsieur le Directeur de la société Colas France ;
- Monsieur le Directeur de la société Aximum.

A Delle, le 27 juin 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de Delle



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 09/07/2024.
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.